



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_59-DE
Reçu le 26/09/2019

DELIBERATION

N°2019-59 du 20 septembre 2019

**OBJET – DECISION MODIFICATIVE N°2 –
BUDGET GENERAL**

Rapporteur : M. Olivier FONS

Le 20 septembre 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 septembre 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 7

M. Mohamed DJEFFAL est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, M. Nicolas GALLIANO, M. Emeric SALLE, M. Aldo DOLCI (suppléant de M. BOUCHIÉ), M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Maurice DUFOUR à Mme Nicole GUÉRIN
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Jean-Pierre SEVREZ à M. M. Sébastien FINE
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO
Mme Catherine ALYRE à M. Pierre LEROY
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE

Est excusé : M. Romain GRYZKA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1 à L2311.3, L.2312.1 à L 2312.4, L 2313.1 et suivants,

Vu la délibération n°2019-19 du 19 mars 2019, relative au vote des Budgets Primitifs 2019,

Vu la délibération n°2019-53 du 20 août 2019, approuvant la décision modificative n°1 de l'exercice 2019

Considérant que suite à la notification de la Dotation Globale de Fonctionnement 2019 il convient d'ajuster les crédits prévus au Budget Primitif 2019 par l'inscription de + 208 400 € à l'article 74126 « dotations de compensation » (recettes de fonctionnement),

Considérant que suite à la notification du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2019, il convient d'ajuster les crédits prévus au Budget Primitif 2019 par l'inscription de + 25 117 € à l'article 7392236 « fonds de péréquation des ressources » (dépenses de fonctionnement),

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires ouverts au Budget Primitif pour le paiement des prestations réalisées en matière de fourrière automobile, qu'il est proposé d'ajouter + 11 500 € à l'article 611 « prestation de services » du service fourrière automobile (dépenses de fonctionnement),

Considérant qu'il convient d'inscrire au budget général les recettes afférentes aux mises en fourrières automobiles, qu'il est proposé d'inscrire + 15 000 € à l'article 7337 « droit de stationnement » du service fourrière automobile (recette de fonctionnement),

Considérant la nécessité d'inscrire les frais d'honoraires liés à la prestation d'un huissier de justice, il est proposé d'ajouter + 1 250 € à l'article 6227 « frais d'actes et de contentieux » du service administratif (dépenses de fonctionnement),

Considérant la proposition de transférer 2 000 € de l'opération d'investissement 24 « développement durable » sur l'opération d'investissement 161 « via Clarée » (sans incidence budgétaire),

Considérant la demande d'ajout de crédits pour effectuer des travaux d'isolation phonique dans deux bureaux du siège de la CCB, il est proposé d'inscrire + 7 000 € à l'article 2181 « aménagement » de l'opération 22 « siège » (dépenses d'investissement),

Considérant la demande du service de gestion de déchets de pouvoir lancer dès 2019 le marché relatif à l'acquisition d'un nouveau poids lourd pour la collecte des déchets ménagers (dépense prévu dans le plan pluriannuel d'investissement, il est proposé d'inscrire + 280 000 € à l'article 2182 « matériel de transport » de l'opération 833 « ressources OM » (dépenses d'investissement).

Considérant que des coulées de boues sont survenues dans la vallée de la Clarée et de la Haute Romanche, qu'il est proposé d'inscrire une enveloppe de 50 000 € pour des travaux de mise en sécurité et remise en état, soit + 50 000 € à l'article 2313 « travaux » de l'opération 393 « Gemapi » (dépenses d'investissement),

Considérant la nécessité de procéder à une seconde modification du Budget Général 2019,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 5 septembre 2019,

Vu l'avis du Bureau du 2 septembre 2019,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (1 abstention : M. Eric PEYTHIEU) :

- APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget « **Général** » 2019 telle que motivée et établie comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Compte	SERVICES	Fonction	DM n°2	Type
Fonctionnement								
	Dépenses						223 400	
		011 - Charges à caractère général					12 750	
				Frais d'actes et de contentieux	ADMI	020	1 250	Réel
			6227	Contrats prestations services	FOUAUTO	020	11 500	Réel
		014 - Atténuations de produits					25 117	
				Fonds de péréquation ressources	ADMI	020	25 117	Réel
			739223					

**Ressources
& Administration Générale**

AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_59-DE
Reçu le 26/09/2019

	023 - Virement à la section d'investissement					185 533	
	023		Virement à la section d'investissement			185 533	Ordre
Recettes						223 400	
	73 - Impôts et taxes					15 000	
	7338		Autres taxes	FOUAUTO	020	15 000	Réel
	74 - Dotations, subventions et participations					208 400	
	74126		Dotation de compensation	ADMI	020	208 400	Réel
Investissement							
Dépenses						185 533	
	21 - Immobilisations corporelles					289 000	
	161	2188	Autres immos corpo	OGS	020	2 000	Réel
	833	2182	Mat de transport	RessOM	812	280 000	Réel
	22	2181	Install générales, agencements	ADMI	020	7 000	Réel
	23 - Immobilisations en cours					-103 467	
	24	2313	Constructions	DEVDU	020	-2 000	Réel
	393	2313	Constructions	GEMAPI	831	50 000	Réel
	2020	2313	Constructions	ADMI	020	-151 467	Réel
Recettes						185 533	
	021 - Virement de la section de fonctionnement					185 533	
	021		Virement de la section de fonct			185 533	Ordre

Nouvel équilibre budgétaire :

FONCTIONNEMENT							
	DEPENSES			RECETTES			
	BP + DM 1	DM 2	Total		BP + DM 1	DM 2	Total
011 Charges générales	4 896 715.39	12 750	4 909 465.39	013 Atténuation charges	198 250.00		198 250.00
012 Charges perso	6 504 861.00		6 504 861.00	70 Produit serv	1 121 325.00		1 121 325.00
65 Charges gestion courante	2 949 869.00		2 949 869.00	73 Impôts	15 738 595.00	15 000	15 753 595.00
66 Charges financières	336 200.00		336 200.00	74 Dotation	2 516 667.74	208 400	2 725 067.74
67 Charges exceptionnelles	69 350.00		69 350.00	75 Prod gestion courante	713 145.00		713 145.00
014 Atténuation produits	4 827 180.00	25 117	4 852 297.00	77 Prod excep	861.00		861.00
Opérations d'ordre	2 536 000.00		2 536 000.00	042 Opération d'ordre	720 000.00		720 000.00
Virement à la section d'investissement	3 086 662.66	185 533	3 272 195.66	Reprise résultat 2018	4 197 994.31		4 197 994.31
TOTAL	25 206 838.05	223 400	25 430 238.05	TOTAL	25 206 838.05	223 400	25 430 238.05

AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_59-DE
Reçu le 26/09/2019

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	BP + DM 1	DM 2	Total		BP + DM 1	DM 2	Total
16 Remb emprunt	659 200.00		659 200.00	10 Dotation	1 053 888.00		1 053 888.00
20 Immos incorp	991 724.71		991 724.71	13 Subventions	1 583 048.09		1 583 048.09
21 Immos corp	1 221 480.50	289 000	1 510 480.50	16 Caution Emprunt	33 200.00		33 200.00
23 Immos en cours	8 339 203.42	-103 467	8 235 736.42	27 Immos finan	219 000.00		219 000.00
204 Fonds de concours	154 770.00		154 770.00	45 Compte de tiers	41 000.00		41 000.00
26 Participation	153.00		153.00	Reprise résultat 2018	3 699 882.63		3 699 882.63
Opération d'ordre	720 000.00		720 000.00	Produit de cession			
27 Immos financières	51 000.00		51 000.00	204 Subvention équipement	17 060.25		17 060.25
13 Subv d'investissement	91 210.00		91 210.00	Opérations d'ordre	2 536 000.00		2 536 000.00
45 Opération compte de tiers	41 522.00		41 522.00	Immos en cours	522.00		522.00
				Virement de la section de fonctionnement	3 086 662.66	185 533	3 272 195.66
TOTAL	12 270 263.63	185 533	12 455 796.63	TOTAL	12 270 263.63	185 533	12 455 796.63

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,


Gérard FROMM



Date affichage : **26 SEP. 2019**